



AMICALE VUM ESCHER KOLLÉISCH a.s.b.l.

B.P. 395 L-4004 Esch-sur-Alzette

mailto: avek@avek.lu

www.avek.lu

www.facebook.com/aveklu.lu



amicalevumescherkolléisch_avek

L'Amicale vum Escher Kolléisch (AVEK) vous invite cordialement à son :

Assemblée Générale ordinaire (AGO)

qui aura lieu le vendredi le **21 mars à 19h00** à la salle des fêtes du Lycée de Garçons d'Esch.

Le parking du LGE "um Gruenf" (rue du Fossé) est accessible.

Ordre du jour :

1. Allocution de bienvenue du président
2. Rapport d'activité par la secrétaire
3. Rapport de caisse par le trésorier
4. Rapport des réviseurs de caisse
5. Renouvellement du comité
6. Allocution par la direction du LGE
7. Présentation du programme 2025
8. Modification des statuts (cf. nouvelle loi sur les a.s.b.l. du 7 août 2023)
Si le quorum des 2/3 des membres effectifs n'est pas réuni, l'assemblée générale ordinaire sera suivie immédiatement d'une assemblée générale extraordinaire (voir ci-dessous). Dans ce cas la majorité simple des membres présents sera suffisante.
9. Divers

Pour des raisons pratiques liées à l'organisation, **inscrivez-vous avant le 14 mars** par mail à avek@avek.lu ou au numéro de GSM 691 88 55 11 d'Ermin Sonnetti.

Après l'AG nous mangerons vers 20h00 au restaurant Cômô. Si vous êtes intéressé(e), contactez-nous par mail à l'adresse avek@avek.lu ou par GSM au 691 88 55 11 d'Ermin Sonnetti. Nous vous enverrons un mail avec les 2 menus possibles pour que vous puissiez faire votre choix.

A la suite de l'AGO, il y aura son :

Assemblée Générale extraordinaire (AGE)

Ordre du jour :

1. Modification des statuts (cf. nouvelle loi sur les a.s.b.l. du 7 août 2023)

Les membres pourront consulter les anciens statuts ainsi que les statuts modifiés conformément à la nouvelle loi de 2023 sur notre site www.avek.lu à partir du **10 mars 2025**.